

# MAIRIE DE PRADES-SUR-VERNAZOBRE

---

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

Monsieur DEPAULE Michel a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente le compte administratif et le budget primitif du service assainissement.

### COMPTE ADMINISTRATIF (Mairie)

- Dépenses d'exploitation	191 869.49 €
- Recettes d'exploitation :	- 344 351,42 €
- Dépenses d'investissement :	77 984.74 €
- Recettes d'investissement :	75 030.34 €
<b>soit un excédent de clôture de :</b>	<b>149 527.53 €</b>

Monsieur le Maire se retire et demande au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2014.

VOTE UNANIME : 8 OUI

Une délibération a été prise pour affecter le résultat de la section d'exploitation d'un montant de 149 527.53 euros qui sera repris au budget primitif 2015

### BUDGET PRIMITIF (Mairie)

- Dépenses d'exploitation	360 616.00 €
- Recettes d'exploitation :	360 616.00 €
- Dépenses d'investissement	164 397.00 €
- Recettes d'investissement	164 397.00 €

Il est procédé au vote : 9 OUI le budget 2015 est approuvé à l'unanimité.

### VOTE DES TAUX

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'état de notification de 2015 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Il explique que le produit assuré est de 89 413 euros et que pour équilibrer le budget communal, il serait souhaitable d'augmenter les taux soit :

	<u>Année 2015</u>	<u>Produits correspondants</u>
Taxe d'habitation	9.43 %	42 567 €
Foncier bâti	15.66 %	44 991 €
Foncier non bâti	48.93 %	2 642 €

VOTE : 9 OUI

### **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT HAMEAU DE LA MAURERIE**

Des modifications nécessaires au projet initial pour l'exécution des travaux ont nécessité de signer des avenants et toutes les pièces s'y rapportant.

A l'unanimité, l'autorisation a été donnée à Monsieur le Maire par délibération pour signer ces avenants.

### **TRANSFERT DE COMPETENCE URBANISME**

Conformément aux dispositions applicables, la procédure de transfert de compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme tenant lieu et carte communale a été entériné pour demander au Président de la communauté des communes Canal Lirou-Saint Chinianais de poursuivre la procédure conformément aux dispositions applicables.

PRESENTS : MILHAU Jean-Marie, CULIOLI Jean-Marc, DEPAULE Michel, GRASSET Vincent, LEFEBVRE Serge, MAGE Yoan, PETIT Xavier, POUX Patrice

ABSENTS : CODOU Roch (pouvoir à GRASSET Vincent), JOUGLA Alexandre

Prades/Vernazobre, le 10 avril 2015  
LE MAIRE,  
Jean-Marie MILHAU

